

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 3 juillet 2017 à 20h. À laquelle séance siégeaient les conseillères mesdames Suzanne Tremblay et Dolorès Bouchard, ainsi que les conseillers messieurs Marius Côté, Alain Jean et Pierre Bellavance, tous formant quorum sous la présidence du maire madame Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Martin Perron, directeur général/secrétaire-trésorier. 11 citoyennes et citoyens assistaient à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 20H

201707-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par monsieur Marius Côté et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

201707-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soit adopté, avec dispense de lecture.

201707-03 ADOPTION DES COMPTES DES MOIS DE MAI ET JUIN 2017

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que les comptes des mois de mai et juin 2017 dont la liste est conservée aux archives et totalisant un montant 169 466.53 \$, soient approuvés.

201707-04 CORRESPONDANCE

- Rapport d'audit sur la collecte sélective de matières recyclables – reddition de compte pour une subvention à Recyc-Québec.
- Réception de l'avis de l'UPABSL sur le développement de la Scierie St-Fabien.
- Demande des organismes communautaires pour afficher leur logo aux entrées du Village.
- Résultats du sondage sur les 18-37 ans en région.
- La situation de la « livrée des forêts ».
- Réception du rapport sur le développement des régions de l'Est-du-Québec par l'Institut de recherche en économie contemporaine.
- Journée corvée pour la renouée du Japon.
- Membres du jury du concours « J'embellis ma municipalité » : Pierre Bellavance, Marjolaine Pelletier et Diane Gagnon.

201707-05 ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE LA VENTE DE LOTS PAR S.E.R. DE LA NEIGETTE INC. À LA SUCCESSION THÉRÈSE DESJARDINS

ATTENDU la demande de Scierie St-Fabien inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à son dossier numéro 411308;

ATTENDU QUE la Municipalité a appuyé cette demande d'agrandissement de son espace d'opération actuellement situé sur le lot 4 146 934 du cadastre du Québec dans la Municipalité de Saint-Fabien;

ATTENDU QUE cette demande d'agrandissement d'activité industrielle se réaliserait sur des lots appartenant présentement à la S.E.R. de la Neigette inc.;

ATTENDU QUE cette demande, si autorisée par la C.P.T.A.Q., aurait pour effet que les lots 4 413 135, 4 413 136 et 4 145 979 appartenant présentement à la S.E.R. de la Neigette inc. et en production agricole, situés au nord d'un ruisseau, se retrouveraient isolés du résidu de la propriété agroforestière de S.E.R. de la Neigette inc. située au sud-est des lots ci-avant mentionnés du fait de la nouvelle vocation industrielle et de la cession des lots 4 413 133, 4 413 134 de S.E.R. de la Neigette inc. à Scierie St-Fabien inc.;

ATTENDU QUE dans le cadre de la demande modifiée de Scierie St-Fabien inc. à la C.P.T.A.Q., il a été représenté que S.E.R. de la Neigette inc. vendrait les trois lots initialement mentionnés ci-avant à la propriété agricole contiguë, au nord, à l'est et à l'ouest desdits lots, propriété de la Succession Thérèse Desjardins, représentée par sa liquidatrice Madame Jocelyne Coulombe;

ATTENDU QUE cette vente aurait pour effet de consolider l'exploitation agricole actuelle de la Succession Thérèse Desjardins en lui ajoutant environ 4.42 hectares que représentent ces trois lots;

ATTENDU QUE cette transaction, si elle se réalisait, ne serait pas contraire à la réglementation de la Municipalité de Saint-Fabien;

ATTENDU QUE la Municipalité a appuyé ce projet par ses résolutions numéros 201606-06 du 6 juin 2016 et 201706-06 du 5 juin 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que :

1. Les attendus font partie de la résolution.
2. La Municipalité donne son accord modifiant la demande initiale que le projet de vente des lots 4 145 979, 4 413 136 et 4 413 135 du cadastre du Québec par S.E.R. de la Neigette inc. à la Succession Thérèse Desjardins est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

201707-06 APPUI À LA POSITION DE LA FQM SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST

CONSIDÉRANT que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

CONSIDÉRANT que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2017-06-01/16 adoptée par le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Fabien appuie la position de la Fédération québécoise des municipalités en s'opposant au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pied un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

En s'opposant au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;

En exigeant la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

201707-07 DEMANDE D'APPUI CONJOINTE PAR L'ARABSL ET UPABSL SUR L'ACCAPAREMENT ET LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données, n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène d'accaparement des terres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Fabien demande au gouvernement du Québec :

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Une copie de cette résolution sera transmise au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Laurent Lessard, au premier ministre, monsieur Philippe Couillard, à l'Association de la relève agricole du Bas-St-Laurent et à l'Union des producteurs agricoles du Bas-St-Laurent.

201707-08 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AU 2^E RANG OUEST

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance, appuyé par monsieur Marius Côté et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le passage d'une ligne électrique souterraine et l'installation d'un poteau, du chemin de la fonderie au bout du 2^e rang Ouest, à partir du bout de l'asphalte jusqu'au pied de la côte.

201707-09 APPUI À L'ALLIANCE ÉOLIENNE DE L'EST, LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SUR LA PARTICIPATION DE 50% DU MILIEU COMMUNAUTAIRE DANS LES PROJETS ÉOLIENS

CONSIDÉRANT la mesure proposée par l'Alliance des MRC de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent, de la Fédération des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la position de la FQM demandant au gouvernement du Québec d'introduire l'obligation d'une participation financière et d'un contrôle de 50% par les municipalités dans les projets de production d'énergie éolienne à des fins d'exportation sur les terres du domaine public;

CONSIDÉRANT la position du Gouvernement du Québec voulant que les projets de parcs éoliens doivent répondre à des occasions d'affaires et exporter toute leur électricité vers les marchés nord-américains et que les États américains semblent déjà entrés dans un processus d'appels d'offres pour de l'énergie éolienne;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que la Municipalité demande au ministre responsable de l'Énergie, monsieur Pierre Arcand, de revenir sur sa décision d'ouvrir au secteur privé le développement éolien sur les terres publiques, sans restriction ou obligation de soumettre des projets à 50% avec les communautés du Québec, particulièrement le Bas-St-Laurent et la Gaspésie. Une copie de cette résolution sera transmise au cabinet du Premier ministre, Philippe Couillard, du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, et du ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent, monsieur Jean D'Amour.

201707-10 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DU DÉFI-VÉLO LA COOP LE 12 AOÛT 2017

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que le Conseil permette le passage du Défi-Vélo Coop sur le rang 2 Est, le samedi 12 août 2017.

201707-11 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE MONSIEUR JULIEN RACICOT ET LA FONDATION ADAPTE-TOIT 2017

CONSIDÉRANT la mission de la Fondation Adapte-Toit de permettre aux personnes lésées médullaires sans soutien financier suffisant d'avoir l'occasion de retrouver leur autonomie dans un environnement adapté à leur handicap;

CONSIDÉRANT la situation difficile que vit monsieur Julien Racicot en étant tétraplégique suite à un grave accident;

CONSIDÉRANT que la précarité et l'isolement se manifestent au quotidien chez ces personnes vulnérables pour lesquelles l'apport de la Fondation Adapte-Toit est crucial;

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le passage sur son territoire de monsieur Julien Racicot sur la route 132 le 24 ou le 25 août 2017. Monsieur Racicot accomplira un parcours d'une distance de 1 200 kilomètres, de Gaspé à Montréal, en fauteuil roulant avec contrôle de la tête, pour la cause de la lésion de la moelle épinière. La Municipalité s'engage à faire la promotion du Défi et à inviter les gens à donner à la Fondation.

201707-12 EMBAUCHE DE JÉRÉMY-SAMUEL GAGNON COMME JOURNALIER SAISONNIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le processus d'embauche est conforme et a été respecté;

CONSIDÉRANT que Monsieur Gagnon a déjà été à l'emploi de la Municipalité en 2016 et a montré une évaluation de rendement exceptionnel;

CONSIDÉRANT le besoin en main-d'œuvre pour dispenser les ouvrages du Service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance, appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'embauche de monsieur Jérémy-Samuel Gagnon au poste de journalier saisonnier, à temps plein, à 35 heures/semaine, à un taux horaire de 11,25\$/heure et débutant le 28 juin 2017 jusqu'au 13 octobre ou lorsque les travaux prioritaires en saison estivale seront terminés.

201707-13 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UMQ POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Fabien a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité :

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE la Municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat

regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2017-2018;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2017-2018, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

201707-14 APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-FABIEN AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil appuie la demande de financement du Club des 50 ans et plus de Saint-Fabien au programme fédéral « Nouveaux horizons pour les aînés » 2017.

201707-15 TRAVAUX DE PAVAGE SUPPLÉMENTAIRES DE 95 MÈTRES AU 3^E RANG OUEST AJOUTÉS AU DEVIS TPR-2017

CONSIDÉRANT l'état de la chaussée qui se dégrade et le constat effectué sur place par des élus;

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la dépense supplémentaire de 10 130\$ ajoutée au devis technique existant TPR-2017, pris à même le surplus accumulé de la Municipalité.

201707-16 DEMANDE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR UN AGRANDISSEMENT DU 2E ÉTAGE AU 15 CHEMIN DE LA MER OUEST

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la demande de PIIA pour la rénovation de la structure du toit du bâtiment principal sis au 15, chemin de la Mer Ouest et ainsi agrandir le 2^e étage existant sans dépasser l'assise du 1^{er} étage.

201707-16 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 3^e Rang Est – Suivi des travaux;
- Rangs en terre existants sur le territoire;
- Déneigement 3^e rang Est;
- Programme triennal d'immobilisations;
- Installation d'un Ped zone 50 km/h en face du salon de quilles;
- Taille de cabanon exigé.

201706-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur Alain Jean, appuyé par madame Dolorès Bouchard, lèvent la séance à 20h39.

Je, Marnie Perreault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.